

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **7 août 2017**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
Madame Nancy Côté, conseillère # 5

Sont absents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par la présidente.

123-17**ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item Divers et d'accepter le procès-verbal du 4 juillet 2017.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Remise Fédérale	1002.87
Remise Provinciale	2666.76
Administration	1795.90
Conciergerie	123.27
Coordonnateur en loisir	1752.80
Eau potable	864.71
Eau usée	38.18
Inspecteur municipal	546.81
Voirie	2560.27
RÉSEAU ROUTIER	
Excavation écoulement eau	704.23
Panneau de signalisation et quincaillerie	623.45
Achat ponceau et quincaillerie	1422.22
Réparation équipement et véhicule voirie	1255.66
Achat asphalte froide	75.82
Nivelage de routes	2055.18
Huile et pièces entretien véhicule voirie	186.72
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération (7/12)	1877.80

DIVERS	
Électricité (éclairage public)	379.98
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	684.61
Électricité (pompe, 39 route de la Montagne)	67.46
Électricité (centre municipal, 120 rue Principale)	505.59
Électricité (bureau, 117 rue Principale)	224.03
Électricité (puit, 54 chemin Kempt)	689.55
Électricité (patinoire, 15 rue Fraser)	276.54
Électricité (garage, 270 route 132)	260.35
Électricité (réservoir, route de la Montagne)	35.07
Téléphone (centre)	73.66
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	466.04
Téléphone (cellulaire)	92.99
Fond d'information du territoire	32.00
Essence, huile et diesel	650.66
Frais de postes (journal)	55.98
Frais de postes (analyse d'eau)	56.13
Frais de postes (timbres)	323.66
Achat mâts de drapeaux	7252.62
Frais de déplacement Coordonnateur Loisir (mai, juin)	86.00
Frais de déplacement Inspecteur municipal (mai, juin)	166.87
Papeterie et fourniture de bureau	99.50
Installation panneau d'affichage et boîte aux livres	1139.05
Rebus de bois	124.17
Analyse eau potable et eau usée	315.03
Païement retenue rénovation centre municipal	18881.85
Installation Inforoute bureau municipal	437.97
Société mutuelle de prévention 2e versement	287.44
Article de quincaillerie et outillage	72.46
Entretien aménagement paysager	114.98
Achat peinture perron centre et table à pique-nique	120.02
Réparation abreuvoir parc	141.34
Réparation tracteur pelouse	217.11
Fourniture bureau loisir	309.33
	54192.69

Disponibilité de crédits

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

124-17

ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

125-17 **DON**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don, au montant de 100,00\$, à la Fondation Action-Santé de la Matapédia.

Maire

126-17 **CORRECTION RÈGLEMENT 2017-01**

Conformément aux dispositions prescrites à l'article 202.1 du Code municipal, procès-verbal est fait par la directrice générale et secrétaire-trésorière concernant une erreur que l'on retrouve à l'article 1 du règlement 2017-01.

L'extrait suivant :

« règlement de construction 2004-04».

est corrigé et remplacé par l'extrait suivant :

« règlement de construction 2004-05».

Maire

127-17 **ÉNERGIE ÉOLIENNE**

Production d'énergie éolienne sur les terres publiques pour l'exportation
Participation financière et contrôle communautaire à 50%

ATTENDU que la Loi sur les compétences municipales (LCM, article 111.1) permet à une MRC ou une communauté locale, l'exploitation d'une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien;

ATTENDU que le gouvernement du Québec reconnaît la valeur des gouvernements de proximité que représentent les MRC et les communautés locales;

ATTENDU que la Politique énergétique 2030 «L'énergie des Québécois, source de croissance» souhaite faire une place importante au développement et à la consolidation de la filière éolienne par l'entremise de projets éoliens liés à l'exportation;

ATTENDU que le programme d'attribution des terres du domaine de l'État permet le développement de projets éoliens liés à l'exportation;

ATTENDU que l'acceptabilité sociale est la pierre angulaire de tous les projets éoliens sur laquelle ceux-ci peuvent se réaliser;

ATTENDU que la démonstration a été faite, par le biais des récents projets, que la présence des communautés dans l'actionnariat favorise l'acceptabilité sociale et amène des bénéfices fort importants pour les MRC, les communautés et les Premières Nations;

ATTENDU que les résultats du dernier appel d'offres d'énergie communautaire par Hydro-Québec (A/O 2013-01) ont démontré que les projets éoliens issus d'un partenariat public-privé permettaient d'atteindre un prix très compétitif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse :

- 1) Demande au gouvernement du Québec de reconnaître les MRC et les communautés locales comme des gouvernements de proximité, des acteurs clés de leur développement, en introduisant une participation financière et un contrôle communautaire à 50% dans les projets de production d'énergie éolienne, à des fins d'exportation;
- 2) Demande que cette modification au programme d'attribution des terres du domaine de l'État se fasse dans les meilleurs délais.

Maire

128-17

TRAVAUX TECO 2017

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement au montant de 18 098,00\$ pour les travaux de réparation de la partie Est de la chaussée asphaltée du chemin Kempt et de la rue de l'Église.

Maire

129-17 **COLLOQUE ADMO**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de l'inscription, au montant de 75,00\$, pour la colloque de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, le 21 septembre 2017.

Maire

130-17 **CAMION DE VOIRIE**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse nomme Monsieur Paul Lepage, maire, comme signataire pour les documents se rattachant à l'achat du camion Chevrolet Colorado 2017, ainsi que pour son immatriculation.

Maire

131-17 **ABATTAGE ARBRES**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la soumission émise par Nutrite Gaspésie, au montant de 1200,00\$ plus taxes, pour les travaux d'abattage des 3 érables devant le bureau municipal et qui longent la rue Principale.

Maire

132-17 **PERCHE D'ÉLÉGAGE**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'achat d'une perche d'élégage à essence, au montant de 919,75\$ taxes comprises.

Maire

133-17 **PROJET DE LOTISSEMENT**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'offre de services du Service d'Aménagement et d'Urbanisme de la MRC de La Matapédia, au montant de 1944,60\$, pour une analyse commentée du plan-projet de lotissement du Lac Falardeau.

Maire

134-17 **GRAND PRIX CYCLISTE MATAPÉDIA**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le Grand Prix du cycliste de La Matapédia à circuler sur son territoire.

Maire

135-17 **BUDGET OMH 2017 RÉVISÉ**

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le budget révisé 2017 de l'OMH de Saint-Moïse qui modifie sa participation à 7 588,00\$ au lieu de 7 537,00\$.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 20h55.

Président

Secrétaire